

## DÉCISION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

**Décision n° 2019-03/RH-01**

**Objet : Décision portant délégations de signature au Directeur Opérationnel.**

Le Directeur général de l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine,

*Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles R.321-9 à R.321-12,*

*Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version modifiée par le décret n°2014-1730 du 29 décembre 2014, et par le décret n°2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,*

*Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 186, 187, 193 et 194,*

*Vu l'arrêté du 3 mars 2016 relatif à l'exercice du contrôle budgétaire sur les établissements publics fonciers de l'Etat, et sa note d'application du 16 septembre 2016, au titre de l'article 10 du décret précité,*

*Vu l'arrêté de la ministre de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 2 novembre 2018 portant nomination de Monsieur Pascal HORNUNG, Ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts, dans les fonctions de directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine à titre intérimaire,*

*Vu le Règlement Intérieur Institutionnel de l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le Conseil d'Administration par délibération n°CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,*

*Vu la note d'organisation n°2018/109/RH-21 du 24 septembre 2018,*

Considérant les nécessités d'organisation liées à la compétence de l'EPF sur un territoire de 10 départements.

Je soussigné, M. Pascal HORNUNG, Directeur général de l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine, décide de donner délégation à M. Grégoire GILGER pour signer, le mercredi 16 janvier 2019, la convention cadre entre l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, la SAFER Poitou-Charentes, la SAFER Aquitaine Atlantique, et la SAFER Marche Limousin.

Fait à POITIERS, le - 8 JAN. 2019

Pascal HORNUNG,  
Directeur général par intérim